



Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030

Rapport de suivi pour l'année 2023

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|--|--|--|-------------|-------------|--|-------------|
| Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées | | | | | | |
| 1 | Diffuser et mettre en œuvre le PGMR. | Diffuser le PGMR. Il s'agit de faire connaître les objectifs et actions prévues pour l'implantation et la mise en œuvre du PGMR. La MRC s'assurera que chacune des municipalités et des autres intervenants mettent en œuvre et s'assurent que les mesures sont prises pour atteindre les objectifs du PGMR. | | 2023 | Publication d'un avis public à la suite de l'adoption du PGMR en septembre 2023. | |
| 2 | Mettre à jour annuellement et promouvoir l'application « Gère ta poubelle » et le site Internet ICI ÉCO. | Ces outils permettent aux citoyens et aux ICI d'effectuer un tri adéquat de leurs différentes matières résiduelles. En maintenant les informations qui s'y trouvent à jour, on assure une bonne valorisation des matières et on contribue ainsi à diminuer la quantité de déchets enfouis. | | 2023 à 2030 | Les 2 outils sont mis à jour annuellement ainsi que leur promotion. | |
| 3 | Faire la promotion du bannissement des plastiques à usage unique en lien avec le bannissement annoncé par le gouvernement fédéral. | En lien avec le bannissement de l'utilisation des plastiques à usage unique annoncé par le gouvernement fédéral, faire la promotion de cette nouvelle réglementation et proposer des alternatives aux citoyens et aux ICI. | | 2023 à 2030 | Rien de fait en 2023 considérant l'entrée en vigueur du PGMR en septembre 2023. | |
| 4 | Promouvoir l'utilisation des | Sensibiliser les citoyens à faire des choix plus consciencieux quant à l'emballage des produits | | 2025 à 2030 | | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|---|-------------|---------------------|---|-------------|
| | produits à usages multiples offerts aux citoyens. (Contenants de yogourt et autres) | qu'ils consomment. Par exemple, les petits pots de yogourt individuels ne sont pas recyclables, contrairement aux pots de yogourt de plus grand format. | | | | |
| 5 | Faire de la sensibilisation auprès des ICI pour une meilleure gestion des matières résiduelles (Site Internet ICI Éco). | Faire la promotion du site Internet ICI ÉCO afin de s'assurer que les ICI disposent de leurs matières de façon responsable. | | 2023 à 2030 | Rien de fait en 2023 considérant l'entrée en vigueur du PGMR en septembre 2023. | |
| 6 | S'assurer de la poursuite des activités de Symbiose industrielle Drummond. | Le projet de Symbiose industrielle Drummond a vu le jour en 2017. Depuis, la Symbiose donne aux entreprises de la MRC un accès gratuit aux services d'un agent de développement durable afin de les appuyer, entre autres, dans leurs efforts de récupération et de valorisation des matières. Le concept de symbiose industrielle permet de faire bénéficier à une entreprise des matières qui sont sous-valorisées dans une autre. Cette pratique permet de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées et parfois même produite. | | 2023-2030 | En 2023 : une aide financière de 50 000\$ a été accordée à Symbiose Drummond. | |
| 7 | Promouvoir les démarches d'économie circulaire (Symbiose | Dans le but de créer un plus grand réseau d'entreprises et d'ICI et d'augmenter les opportunités de maillages entre elles, il est essentiel de faire connaître la Symbiose | | 2023-2025-2027-2029 | En 2023, de la promotion sur les services de Symbioses Drummond a été faite. Tenue d'un atelier de travail avec les élus di conseil de la la MRC en mars. | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|--|-------------|------------|---|-------------|
| | industrielle Drummond) ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux. | industrielle Drummond ainsi que les services qu'elle offre. | | | | |
| 8 | Réaliser un portrait de la génération des matières résiduelles des ICI. | Afin d'adapter les services offerts aux ICI, il est primordial de connaître la nature des matières générées par ce secteur. En ayant un meilleur portrait, on peut cibler les enjeux prioritaires et établir un plan d'action en conséquence. | | 2024-2025 | | |
| 9 | Définir les besoins des ICI en GMR et évaluer les actions à mettre en œuvre. | Les ICI ayant des besoins spécifiques, en faire l'évaluation pour s'assurer de répondre adéquatement aux besoins et ainsi faciliter leur gestion des matières résiduelles et diminuer la quantité de matière enfouie. | | 2025-2026 | | |
| 10 | Promouvoir les bons coups en GMR dans les ICI. | Sur le territoire de la MRC, plusieurs ICI font une gestion responsable de leurs matières résiduelles. Il y a lieu d'encourager les bonnes pratiques en reconnaissant les efforts déployés par ces ICI. La promotion de ces bons coups pourrait encourager les autres ICI à emboîter le pas. | | En 2026 | | |
| 11 | Mettre à jour la politique d'achat responsable de la MRC et encourager les municipalités à l'adopter. | La politique d'achat responsable actuelle de la MRC a été adoptée en 2016. Elle doit donc être révisée, adaptée aux nouvelles réalités ainsi que soutenir le nouveau plan d'action du PGMR. Une fois adoptée, la politique sera présentée aux municipalités, lesquelles seront encouragées à | | En 2023 | En 2023, mise à jour de la politique pour une adoption en 2024. | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|---|-------------|---------------------|--|-------------|
| | | l'adopter à leur tour. | | | | |
| 12 | Sensibiliser les agriculteurs sur le recyclage des plastiques agricoles. | La récupération des plastiques agricoles est une problématique présente depuis plusieurs années sur le territoire de la MRC de Drummond. Maintenant que ces plastiques sont sous REP, la MRC collabora avec Agri-Récup pour faire la promotion de la récupération des plastiques auprès des agriculteurs. | | 2023-2025-2027-2029 | Rien de fait en 2023 considérant l'entrée en vigueur du PGMR en septembre 2023. Reporté en 2024. | |
| 13 | Promouvoir la récupération des matières autres que les matières recyclables et matières organiques (ex.: textile, RDD). | Faire la promotion des points de récupération pour les différentes matières récupérables qui ne peuvent être déposées dans les bacs domestiques, tels que les résidus domestiques dangereux (RDD), les matériaux de construction, rénovation, démolition (CRD), les textiles, les métaux, etc. | | 2025-2028 | | |
| 14 | Sensibiliser les citoyens à une meilleure gestion des encombrants. | Les matières récupérées lors des collectes des encombrants s'en vont directement à l'enfouissement. De plus, lors de ces collectes, ce ne sont pas toutes les matières qui sont acceptées. Certaines doivent être déposées à l'écocentre, alors que d'autres pourraient encore être utilisables. Il est primordial de sensibiliser les citoyens au tri adéquat de leur matière afin de limiter la quantité de matières résiduelles éliminées. | | 2024-2026-2028-2030 | | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|--|-------------|------------|--|-------------|
| 15 | Évaluer les options de recyclage du polystyrène et mettre en place sa récupération selon les recommandations. | Le polystyrène étant actuellement envoyé à l'enfouissement sur le territoire de la MRC de Drummond, évaluer les options de valorisation de cette matière selon une étude réalisée en 2022 par Symbiose Drummond, puis mettre en place sa récupération. | | 2023-2024 | Action reportée considérant la mise en place de la REP sur les matières recyclables. Le polystyrène fera peut-être parti des matières acceptées. En attente de la signature des ententes avec EEQ. | |
| 16 | Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire. | Effectuer de la sensibilisation quant au gaspillage alimentaire tant au niveau résidentiel que dans les ICI, puis proposer des pistes de solution. Faire la promotion de la valorisation pour les aliments ne pouvant être consommés. | | 2025-2028 | | |
| 17 | Promouvoir les initiatives locales, régionales et nationales en gaspillage alimentaire. | Faire la promotion des différentes initiatives en réduction du gaspillage alimentaire tant au niveau du territoire de la MRC de Drummond, qu'à l'échelle du Centre-du-Québec et de la province. | | 2025-2028 | | |
| 18 | Mettre en place un programme annuel de sensibilisation. | En gestion des matières résiduelles, l'information, la sensibilisation et l'éducation doivent se faire continuellement. Chaque année, la MRC de Drummond élaborera avec les principaux intervenants concernés, un programme de sensibilisation. | | 2023-2030 | Annuellement un programme de sensibilisation est en place par la MRC et la ville de Drummondville pour plus d'efficacité. | |
| 19 | Sensibiliser les établissements scolaires à la GMR. | Faire de la sensibilisation et de l'éducation quant à la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires, tant au niveau de l'impact des matières que l'on consomme, qu'à | | 2025 | | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|---|---|---|-------------|--------------------------|--|-------------|
| | | leur récupération en fin de vie. | | | | |
| 20 | Promouvoir les commerces et organismes de réemploi. | Maintenir à jour une liste des commerces et organismes de réemploi à laquelle les citoyens et les ICI peuvent se référer pour se départir ou acquérir certains articles seconde main encore utilisables. | | 2024-2027 | | |
| 21 | Faire la promotion et encourager la réparation des produits. | Plutôt que de jeter et racheter, encourager la population à réparer leur produit. Évaluer la possibilité d'offrir des ateliers de réparation en partenariat avec la Ressourcerie Transition. | | 2023-2024-2026-2028-2030 | En 2023, tenue de la « Shop à réparer » par le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec en collaboration avec la MRC, la ville de Drummondville et divers autres partenaires. | |
| 22 | Produire un modèle de règlement en gestion des matières résiduelles afin de l'uniformiser sur l'ensemble du territoire de la MRC. | Actuellement, la réglementation en gestion des matières résiduelles n'est pas uniforme ni à jour pour tout l'ensemble du territoire. Afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire ainsi que mettre à jour la réglementation selon les nouvelles normes en vigueur en gestion des matières résiduelles. | | 2023-2024 | En cours de réalisation en 2023 pour adoption en 2024. | |
| Collaborer avec EEQ à améliorer la performance de récupération des matières recyclables en lien avec le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles | | | | | | |
| 23 | Sensibiliser la population afin d'optimiser le tri des matières recyclables en | Le tri adéquat des matières est essentiel pour le bon fonctionnement des centres de tri et pour s'assurer d'avoir une matière recyclable de qualité. La contamination par des matières qui ne devraient pas se retrouver dans le bac de | | 2024-2026-2028-2030 | | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|--|--|--|-------------|---------------------|---|-------------|
| | conformité avec EEQ. | récupération constitue une nuisance pour les centres de tri et rend parfois la valorisation d'un lot de matière impossible. Le tri à la source par le citoyen est donc une étape cruciale dans le cycle du recyclage des matières. | | | | |
| Valoriser 100 % des boues municipales si elles répondent aux normes et celles provenant des installations septiques résidentielles | | | | | | |
| 24 | Évaluer différents modes de vidanges des fosses septiques en vue du prochain appel d'offres. | Pour le prochain appel d'offres à réaliser en 2026, faire l'évaluation des différents modes de vidange des installations septiques. | | 2025 | | |
| Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel | | | | | | |
| 25 | Sensibiliser la population afin d'optimiser le tri des matières organiques. | Encore aujourd'hui, trop de matières organiques prennent le chemin de l'enfouissement malgré la présence des services de récupération des matières organiques sur le territoire de la MRC. Il est donc important de continuer à sensibiliser la population des différents secteurs afin de détourner davantage cette matière de l'enfouissement. | | 2024-2026-2028-2030 | | |
| 26 | Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage. | Dans un souci de diminuer la quantité de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, mais également d'optimiser. Encourager les citoyens à laisser le gazon fraîchement coupé directement sur la pelouse plutôt que d'en | | 2023 à 2030 | En 2023, la MRC a fait de la promotion sur l'herbicyclage et le feuillicyclage. | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|--|---|---|-------------|-------------|---|-------------|
| | | disposer. Idem pour les feuilles mortes à l'automne : encourager les citoyens à les laisser sur leur terrain. | | | | |
| Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 | | | | | | |
| | Voir plan d'action des municipalités | | | | | |
| Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025 | | | | | | |
| | Voir plan d'action des municipalités | | | | | |
| Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD | | | | | | |
| 27 | Faire de la sensibilisation auprès des citoyens et des entrepreneurs sur la gestion des résidus de CRD et revoir les outils de ISÉ. | Plusieurs infrastructures pour la récupération des résidus de CRD sont présentes sur le territoire de la MRC. Il faut s'assurer les citoyens et les entrepreneurs les utilisent afin d'éviter l'enfouissement de ces résidus. | | 2023 à 2030 | Reportée en 2024 considérant la date d'adoption du PGMR en septembre 203. | |
| 28 | Optimiser le tri des résidus de CRD reçus à l'écocentre et acheminés au centre de tri de CRD afin de réduire | Un grand nombre de résidus de CRD reçus à l'écocentre sont envoyés à l'enfouissement et une bonne partie de ceux acheminés au centre de tri est également utilisée comme matières de recouvrement dans les LET. Il est primordial que ces matières reçues au centre de tri soient | | 2025 | | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|--|--|-------------|------------|------------|-------------|
| | les rejets utilisés comme recouvrement au LET. | récupérées et non enfouies ou utiliser comme matières de recouvrement. | | | | |
| 29 | Rencontrer les deux centres de tri de CRD situés sur le territoire de la MRC afin d'évaluer la possibilité de mettre en place des actions permettant de réduire la quantité de résidus de CRD envoyés à l'enfouissement. | Trop de résidus de CRD sont acheminés à l'enfouissement. La MRC souhaite donc discuter des options possibles avec les deux centres de tri de CRD afin d'augmenter les quantités de résidus de CRD récupérés. | | 2024 | | |
| 30 | Rencontrer les entrepreneurs en CRD afin de susciter leur collaboration et participation à réduire la quantité de résidus de CRD enfouis. | Trop de résidus de CRD sont acheminés à l'enfouissement. La MRC souhaite donc discuter avec les deux centres de tri de CRD des options afin d'augmenter les quantités de résidus de CRD récupérés. | | 2024-2025 | | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|---|---|--|-------------|--------------|------------|-------------|
| 31 | Évaluer la possibilité d'exiger la récupération des résidus de CRD ou le dépôt d'un plan de gestion des résidus de CRD lors de l'émission des permis de construction pour les travaux de plus grande envergure. | Il s'agit d'évaluer exactement quels sont les pouvoirs des municipalités, les outils légaux mis à leur disposition, les conséquences de modifier les règlements et leur mise en application. Selon les avis légaux obtenus, les municipalités seront invitées à modifier certains règlements afin d'obliger la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition pour des travaux de grande envergure. La MRC pourrait évaluer la possibilité d'élaborer un modèle de plan de gestion afin de guider les entrepreneurs. | | 2025 | | |
| Avoir une meilleure connaissance de la situation de la GMR sur le territoire de la MRC | | | | | | |
| 32 | Intégrer des critères de traçabilité dans la prochaine entente d'écocentre | Afin de s'assurer que les matières sont bel et bien récupérées en exigeant des critères de traçabilités de la prochaine entente de gestion de l'écocentre avec Récupération Centre-du-Québec. | | 2026 | | |
| 33 | Effectuer une caractérisation des déchets tous les cinq ans. | Dans le but de déterminer quels sont les enjeux au niveau de la GMR sur le territoire, effectuer une caractérisation des déchets permettra d'identifier quelles sont les matières qui se retrouvent à l'enfouissement alors qu'elles pourraient être valorisées. En ayant un portrait des matières problématiques, il sera plus facile d'établir un plan d'action pour améliorer la récupération et la valorisation des matières. Une première caractérisation des déchets ayant eu lieu en 2017, cette prochaine caractérisation | | 2024 et 2029 | | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|--|---|--|-------------|-------------|---|-------------|
| | | permettra de voir l'évolution de la gestion des déchets sur le territoire de la MRC. | | | | |
| 34 | Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilités des données d'élimination provenant des secteurs ICI et CRD et de l'incidence de ces dernières sur les performances territoriales. | Au Québec, il n'y a aucune obligation en place qui permet aux MRC d'exiger d'obtenir les quantités de déchets enfouis provenant des ICI et des CRD. Dans la déclaration de tonnages de déchets éliminés envoyés aux municipalités annuellement, ces dernières n'ont aucun moyen de savoir si les tonnages déclarés des secteurs ICI et CRD sont exacts puisque les données ne sont pas accessibles. La MRC souhaite donc sensibiliser le gouvernement à ce niveau. | | 2026 | | |
| Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin | | | | | | |
| 35 | Maintenir le service d'écocentre. | L'écocentre permettant de détourner plusieurs tonnes de matières de l'enfouissement annuellement, sa pertinence n'est plus à défendre. La MRC va s'assurer que ce service soit maintenu pour les prochaines années. | | 2023 à 2030 | En 2023, maintien du service d'écocentre. | |
| 36 | Renouveler l'entente à long terme pour l'offre de service de l'écocentre. | L'entente actuelle avec Récupération Centre-du-Québec pour la gestion de l'écocentre se terminera le 31 décembre 2026. La MRC de Drummond devra donc renouveler cette entente afin d'assurer les services de l'écocentre. | | 2026 | | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|--|---|-------------|-------------|---|-------------|
| 37 | Promouvoir les services de l'écocentre | Afin d'encourager les citoyens à faire un tri adéquat de leurs matières résiduelles, faire la promotion de l'écocentre et des matières qui y sont acceptées. | | 2023 à 2030 | Reportée en 2024 considérant la date d'adoption du PGMR en septembre 2023. | |
| 38 | Réaliser une étude sur les besoins en écocentre et services en GMR. | L'écocentre de la MRC de Drummond a ouvert ses portes en 2007. Depuis, il ne suffit plus à répondre au besoin de la population grandissante. De plus, les ICI demandent depuis quelques années l'accès à ce service réservé exclusivement aux citoyens. Certaines municipalités sont à plus de 40 km de l'écocentre. La MRC souhaite donc faire réaliser une étude sur le besoin en écocentre sur son territoire. | | 2023 | Appel d'offres réalisé à la fin 2023. Choix du mandataire en janvier 2024 et réalisation de l'étude en 2024. | |
| 39 | Selon les résultats de l'étude sur les besoins en écocentre et services en GMR, mettre en place les recommandations (ex. acceptation des ICI, OBNL, nouvel écocentre, etc) | Selon les résultats de l'étude de l'action précédente, la MRC mettra en place les ou certaines recommandations afin de répondre davantage au besoin de la population en matières résiduelles. | | 2024 à 2030 | | |
| 40 | Selon les résultats de l'étude sur les besoins en écocentre et | La Ressourcerie Transition permet annuellement de détourner de l'enfouissement plusieurs tonnes de matières, mais surtout de leur donner une deuxième vie. La Ressourcerie permet aux gens | | 2023 à 2030 | Une aide financière de 75 000\$ a été octroyée à la Ressourcerie Transition en 2023 et 100 000\$ pour l'année 2024 à la suite de l'adoption des budgets de la MRC en novembre 2023. | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|---|-------------|-------------|--|-------------|
| | service GMR, maintenir le soutien financier à la Ressourcerie Transition | dans le besoin d'obtenir des produits à prix réduit et permet aussi à certaines personnes de réintégrer le marché de l'emploi. Depuis plusieurs années, la MRC de Drummond soutient financièrement cet organisme qui joue un rôle important en gestion des matières résiduelles. | | | | |
| 41 | Évaluer la pertinence d'un service de collecte des électroménagers avec halocarbure et autres encombrants et selon les résultats, mettre en place le service de collecte. | Évaluer quels sont les besoins en collecte d'électroménagers contenant des halocarbures et autres encombrants sur le territoire, pour faciliter la récupération et la disposition adéquate de ceux-ci. La Ville de Drummondville offre déjà un service similaire. Il sera intéressant de voir si ce service peut aussi être offert dans les autres municipalités. | | 2024 à 2030 | | |
| 42 | Évaluer la possibilité d'offrir des cours de réparation (voir le site Internet Les Affutés) | Afin de réduire la quantité de matière envoyée à l'enfouissement et d'encourager les citoyens à réparer et réutiliser leurs appareils ou tout autre objet, évaluer la faisabilité d'offrir des cours de réparation et des ateliers d'apprentissage dans des domaines divers. | | 2025 à 2030 | | |
| 43 | Évaluer la possibilité d'engager une équipe de patrouille verte partagée entre différentes municipalités | Consulter les municipalités pour connaître leur intérêt à se partager une équipe de patrouille verte pour effectuer de la sensibilisation citoyenne et divers autres mandats reliés à l'environnement et la gestion des matières résiduelles. | | 2023 à 2030 | En 2023, considérant les besoins peu élevés des municipalités rurales, on projet pilote de partage de la patrouille verte de la Ville de Drummondville sera évaluer en 2024. | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|--------------------------------------|---|---|-------------|---------------------|--|-------------|
| | participantes. | | | | | |
| 44 | Évaluer la possibilité d'offrir une ressource aux municipalités pour mettre en œuvre leurs actions du PGMR. | Les ressources humaines étant limitées dans les municipalités, la possibilité de leur offrir une ressource qualifiée sera évaluée. Cette ressource serait dédiée à la mise en œuvre des différentes actions du PGMR que les municipalités se sont fixées. | | 2023 à 2030 | Considérant le peu de demander des municipalités rurales, aucun budget pour l'embauche d'une ressource n'a été adopté en novembre 2023. | |
| 45 | Procéder à des appels d'offres en commun pour des achats ou des services regroupés en fonction des besoins des municipalités, lorsqu'applicables (gestion des boues de fosses septiques en 2026 et 2030 et gestion des matières organiques et des déchets en 2023 et 2027). | Afin d'optimiser et d'uniformiser les différents services de collecte, regrouper les besoins et les demandes des municipalités pour procéder aux appels d'offres. | | 2023-2026-2027-2030 | Réalisation des deux appels d'offres en 2023 : Élimination des déchets pour un contrat 2024-2028 et Gestion des matières organiques pour un contrat 2024-2028. | |
| Surveillance et suivi du PGMR | | | | | | |
| 46 | Rédiger un rapport | Tel qu'exigé par le MELCCFP pour l'obtention | | 2023 à 2030 | Rapport du bilan 2022 adopté et transmis au MELCCP | |

Actions sous la responsabilité de la MRC

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|---|-------------|-------------|---|-------------|
| | annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR pour le MELCCFP | des redevances à l'élimination et dans le cadre du système de suivi et de surveillance du PGMR, la MRC réalisera un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR. | | | en juin 2023 | |
| 47 | Produire et diffuser un bilan annuel du PGMR. | Dans le cadre du suivi et de la surveillance du PGMR, la MRC réalisera un bilan annuel du PGMR. | | 2023 à 2030 | Pour l'année 2023, un bilan des actions GMR de l'année 2022 et statistique ont été présenté aux membres du comité de gestion des matières résiduelles de la MRC. Un communiqué de presse a été publié en juin 2023. | |
| 48 | Réviser le PGMR de la MRC de Drummond tous les sept ans. | Tel que prévu par la LQE, la MRC doit réviser son PGMR tous les sept ans. Elle peut y apporter des modifications mineures tout au long de sa mise en oeuvre. S'il y a des modifications majeures c'est-à-dire modifiant l'économie générale du plan, elle devra procéder à des consultations publiques. | | 2028 à 2030 | | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|--|--|--|---|-------------|--|-------------|
| Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées | | | | | | |
| 1 | <p>Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire.</p> <p>Pour St-Lucien : Offrir les surplus, mise en place de cuisines collectives.</p> | <p>Selon Recyc-Québec en 2022, il y a 39 % des résidus alimentaires qui sont perdus ou gaspillés alors qu'ils auraient pu être mangés ou donnés à des banques alimentaires. Une autre part du gaspillage alimentaire provient des parties non comestibles des aliments (os, coquilles d'œufs). Afin de réduire nos quantités de matières enfouies, il est important de sensibiliser et d'éduquer les citoyens et les commerces à une meilleure gestion de leurs aliments comestibles (acheter en plus petite quantité, congeler, faire des dons aux banques alimentaires), puis en dernier recours, composter les aliments. Pour ce qui est des parties non comestibles, il est impératif d'en disposer dans le bac de compost pour valoriser cette matière.</p> | <p>Drummondville Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Eugène Saint-Germain-de-Grantham Saint-Lucien Saint-Majorique-de-Grantham Saint-Pie-de-Guire</p> | 2023 à 2030 | <p>Seules les municipalités suivantes ont mis en œuvre cette action en 2023: Saint-Eugène: Publication sur leur page Facebook Saint-Lucien : Annonce dans le journal / promotion des cuisines collectives offertes par la Maison Francine Leroux</p> | |
| 2 | <p>Établir une entente avec un organisme communautaire pour la mise en place d'une politique de souveraineté alimentaire.</p> | <p>La municipalité souhaite offrir à ses citoyens gratuitement une abondance de nourriture à partager pour tous dans une démarche d'autonomie alimentaire locale et durable. Elle souhaite également mettre en place un potager urbain collectif et encourager un mouvement de partage des fruits et légumes produits par les citoyens.</p> | <p>Saint-Félix-de-Kingsey</p> | 2024-2025 | | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|--|--|--------------------------------|--|-------------|
| 3 | Mettre en place une tarification incitative (limitation du nombre de bac de résidus ultimes). | Limiter le nombre de bacs de résidus ultimes que peut posséder une résidence ou un ICI. Appliquer un tarif pour tout bac supplémentaire, jusqu'à concurrence d'un maximum autorisé. | Durham-Sud L'Avenir Lefebvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Eugène Saint-Germain-de-Grantham Saint-Guillaume Wickham | 2023-25-27-29 2023-2030 | En 2023, pour Durham-Sud, impression des vignettes et mise en place en 2024. Pour les autres municipalités, la tarification incitative est déjà en place et elles le maintiennent. | |
| 4 | Maintenir et optimiser la collecte d'articles valorisables sur rendez-vous à domicile (Meubles en bon état, électroménagers fonctionnels, jouets, articles de sports, de décoration, TIC et matelas). | Le projet pilote de collecte sur rendez-vous d'articles valorisables est en place depuis le mois d'avril 2021 à Drummondville. Ce service vise à réduire la quantité de rebuts encombrants envoyés directement à l'enfouissement en valorisant les articles qui sont encore en bon état. Cette action vise le maintien de ce service, puis son optimisation au courant des prochaines années selon les résultats du projet pilote. | Drummondville | 2023-2030 | En 2023 : Maintien du service. Et, renouvellement du contrat avec la ressourcerie, qui est devenu le partenaire principal pour les collectes. Développement d'une application pour le suivi des objets collectés (prise de photos et confirmation de collecte, Fieldmap) | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|--|--|------------|--|-------------|
| 5 | Sensibiliser les citoyens et assurer une meilleure gestion et valorisation des encombrants. | Lors des collectes de rebuts encombrants, les matières récupérées sont pour la plupart envoyées directement à l'enfouissement alors que plusieurs articles en bon état seraient valorisables. Il est donc essentiel de sensibiliser les citoyens à cet enjeu les en inviter à se départir adéquatement des articles dont ils ne veulent plus, et ce, afin de limiter la quantité de matière envoyée à l'enfouissement. | Drummondville Durham-Sud L'Avenir Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse Saint-Bonaventure Saint-Lucien Wickham | 2023-2030 | En 2023 : Drummondville : Distribution de dépliants sur la valorisation des encombrants par la patrouille verte de l'inspectrice en GMR. Sensibilisation faite également. Sensibilisation via page Facebook, bulletin municipal, site internet réalisé par : Durham-Sud, L'Avenir, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, St-Bonaventure, St-Lucien et Wickham. Notre-Dame-du-Bon-Conseil village fait annuellement une collecte des encombrants. | |
| 6 | Promouvoir la valorisation et la récupération des appareils réfrigérants. | Encourager les citoyens à utiliser le service de récupération des appareils réfrigérants, tout en les sensibilisant aux enjeux liés aux halocarbures contenus dans ces appareils. | Drummondville | 2023-2030 | En 2023, réalisation d'une étude sur la faisabilité d'intégrer les appareils réfrigérants à la collecte sur rendez-vous. Intégration prévue en 2025. | |
| 7 | Promouvoir les mesures de réduction à la source pour les citoyens. | La réduction à la source est le premier R des 3RV. Cela permet de réduire l'utilisation des ressources et de générer moins de déchets. Annuellement, la Ville de Drummondville sensibilisera ses citoyens à cette pratique afin que moins de déchets soient enfouis. | Drummondville | 2023-2030 | En 2023, partenaire de l'évènement la « Shop à réparer » organisée par le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec. Permettant aux citoyens de faire réparer leurs articles électroménagers, électroniques, vêtements et vélos. | |
| 8 | Maintenir et bonifier les mesures de réduction à la source (couches lavables, etc.). | Offrir le remboursement d'un certain montant sur l'achat de produits d'hygiène réutilisables (ex. couches lavables, produits d'hygiène féminine). Les produits couverts et le montant offert sont à la discrétion des municipalités. | L'Avenir Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Germain-de-Grantham | 2023-2030 | En 2023, maintien de programme de remboursement pour les couches lavables pour L'Avenir, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Pie-de-Guire. St-Eugène a également mis en place un programme | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|--|---|----------------------|--|-------------|
| | | | Saint-Guillaume Saint-Pie-de-Guire Sainte-Brigitte-des-Saults | 2024 | de remboursement de couches lavables et produits d'hygiène durable en 2023. | |
| 9 | Bannir l'utilisation des plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux. | Adopter un règlement ou une politique interne pour le bannissement des plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux. Par exemple, éliminer les boissons et l'eau en bouteille de plastique, fournir des ustensiles et de la vaisselle lavable, etc. | Durham-Sud Saint-Edmond-de-Grantham Wickham | 2023-2030 | Pour Durham-Sud et Wickham (pas de bouteilles d'eau jetables), maintien et pour St-Edmond-de-Grantham, cette action n'a pas été mise en œuvre en 2023. | |
| 10 | Adopter une politique d'achat responsable et la mettre en œuvre. | La MRC mettra à jour sa politique d'achats responsable. Les municipalités sont encouragées à l'adopter à leur tour, telle quelle ou en l'adaptant à leur réalité respective, le cas échéant. | Ste-Brigitte-des-Saults Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Eugène Saint-Majorique-de-Grantham | 2024 2026 | | |
| 11 | Réaliser des collectes pour des matières en particulier (bois, TIC, etc.). | Afin de réduire la quantité de matières envoyée à l'enfouissement et assurer la récupération et la valorisation de certaines matières, réaliser des collectes particulières pour le bois, le matériel informatique, les résidus domestiques dangereux, etc. | Durham-Sud L'Avenir Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Eugène Saint-Germain- | 2023-2030 | En 2023, les municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, St-Lucien, St-Félix-de-Kingsey, St-Guillaume et Ste-Brigitte-des-Saults ont réalisé une collecte de TIC. Durham-Sud et St-Edmond-de-Grantham ont également fait des collectes pour d'autres matières telles le bois, les matelas, la peinture, etc. Notre-Dame-du-Bon-Conseil village fait annuellement une collecte de peinture et autres RDD. | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|--|--|--|--|---|-------------|
| 14 | Hors foyer : installer ou bonifier les équipements de récupération dans les lieux publics et lors d'évènements et faire de la sensibilisation. | Afin d'encourager la gestion des matières résiduelles en dehors de la maison et de maintenir les bonnes pratiques en tout temps, s'assurer d'avoir des installations qui permettent le tri des matières (compost, récupération, résidus ultimes) dans les lieux publics, puis lors d'évènements tels que les fêtes municipales. Afin de s'assurer que le tri soit réalisé adéquatement, effectuer de la sensibilisation lors de ces évènements (ex. patrouille verte). | Drummondville L'Avenir Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village Sainte-Brigitte-des-Saults Saint-Edmond-de-Grantham St-Félix-de-Kingsey Saint-Germain-de-Grantham Saint-Guillaume Saint-Majorique-de-Grantham Saint-Pie-de-Guire St-Eugène Durham-Sud Saint-Cyrille-de-Wendover | 2023-2030 2023-24-25 2024-2025 2024 | En 2023, pour les municipalités de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Ste-Brigitte-des-Saults, St-Félix-de-Kingsey, St-Germain-de-Grantham, St-Guillaume, St-Majorique-de-Grantham et St-Pie-de-Guire : action déjà mise en place donc maintien. Drummondville Projet pilote débuté en 2023, développement de meilleurs équipements pour les stations de tri (sensibilisation et information). Lancement de la certification d'évènement écoresponsable. L'Avenir : Remise d'un deuxième bac brun à l'école pour la sensibilisation. Installation bac brun au camp de jour. St-Eugène: ajout de bacs de compost à chaque bâtiment et plus de bacs de recyclage. St-Félix : ajout de bacs de recyclage lors d'évènements. | |
| 15 | Offrir un point de dépôt (cloche, vestiaire, friperie, etc.) pour la gestion des textiles et des vêtements. | Offrir des points de dépôt permettant la récupération des vêtements, textiles et accessoires afin de leur donner une deuxième vie et ainsi réduire la quantité de matière enfouie. | Durham-Sud L'Avenir Lefebvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse | 2023-2030 | Toutes les municipalités dont la mise en œuvre de l'action était prévue pour 2023 sauf L'Avenir et St-Majorique-de-Grantham l'ont mis en œuvre. Durham-Sud, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse et village, St-Cyrille-de-Wendover, Ste-Brigitte des Saults, St-Félix-de-Kingsey, et Wickham ont maintenu | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|---|---|------------|-------------------------------|-------------|
| | | | Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village Saint-Bonaventure Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Majorique-de-Grantham Ste-Brigitte-des-Saults Wickham Saint-Germain-de-Grantham Saint-Lucien | 2026 | en place les points de dépôt. | |
| 16 | Organiser un bazar annuel au profit des activités de l'école des 2 Rivières pour donner une seconde vie aux objets. | Faire d'une pierre deux coups en organisant un bazar où les citoyens pourront faire don d'articles et/ou se procurer des objets seconde main, tout en contribuant au financement des activités scolaires de l'école des 2 Rivières de la municipalité de Saint-Lucien. | Saint-Lucien | 2023-2030 | Tenu du bazar en 2023. | |
| 17 | Offrir des sacs réutilisables de la municipalité aux commerces. | La municipalité offrira des sacs réutilisables à son effigie aux commerces de son territoire afin d'encourager l'utilisation de produits à usages multiples plutôt que ceux à usage unique. Cette mesure atteint l'objectif du gouvernement fédéral qui vise à éliminer | Sainte-Brigitte-des-Saults | 2023 | Reportée en 2024. | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|---|--|---|---|-------------|
| | | complètement les sacs de plastique à usage unique. | | | | |
| 18 | Sensibiliser les ICI à la gestion des matières résiduelles. | Les ICI génèrent autant de déchets que le secteur résidentiel. Il est donc important de les sensibiliser à adopter de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles. | Drummondville Durham-Sud L'Avenir Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse Saint-Bonaventure Saint-Edmond-de-Grantham St-Félix-de-Kingsey Saint-Majorique-de-Grantham Wickham Lefebvre | 2023-2030 2026 | En 2023, la ville de Drummondville a procédé à l'inspection des conteneurs de matières organiques des 45 grands générateurs participant au projet. Suivi de la qualité de la matière organique et visite des ICI avec les meilleures performances afin de permettre de planifier une nouvelle campagne pour renforcer l'importance de bien trier ses matières résiduelles et ramener la collaboration Ville-entreprise. Pour la municipalité de Wickham, de la sensibilisation a été effectuée via nos outils de communication (Facebook, Info Wickham et site internet). Pour les autres municipalités, rien n'a été fait en 2023. | |
| 19 | Maintenir la mise en place du principe d'utilisateur-payeur pour les bacs à ordures des résidences unifamiliales. | Limiter le nombre de bacs de résidus ultimes que peut posséder une résidence. Appliquer un tarif pour tout bac supplémentaire, jusqu'à concurrence d'un maximum autorisé. | Drummondville | 2023-2030 | L'inspectrice en environnement assure la responsabilisation des propriétaires lorsque leurs conteneurs sont contaminés (envoi de lettre, avertissement, sensibilisation des résidents). | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|---|--|---|---|-------------------------------|--|--|
| 20 | Embaucher une patrouille verte commune (camps de jour, CPE, garderies, évènements, etc.) | En saison estivale, procéder à l'embauche d'une patrouille verte partagée entre différentes municipalités afin de faire de la sensibilisation auprès des citoyens et des ICI. | Drummondville Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse | | Pour la ville de Drummondville, 9 patrouilleurs embauchés pour 2023. Près de 13 000 actions réalisées sur le terrain. Pas de patrouille verte du côté de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse. | Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, St-Guillaume et Ste-Brigitte projet pilote possible en 2024 avec la ville de Drummondville |
| 21 | Sensibiliser les citoyens à l'obligation d'utiliser des sacs de papier lors des collectes de feuilles. | Depuis l'automne 2022, l'usage de sacs de plastique pour la récupération des feuilles est interdit sur le territoire de la MRC de Drummond. Ainsi, il est primordial d'informer les citoyens quant à l'obligation d'utiliser des sacs de papier pour la collecte de feuilles et ainsi s'assurer d'avoir une matière 100 % organique et compostable. Du même coup, inviter les citoyens à réfléchir au besoin d'ensacher les feuilles et sensibiliser au feuillicyclage, soit l'action de laisser les feuilles au sol. | Drummondville | 2023-2030 | En 2023, rappel dans les bulletins municipaux au printemps et à l'automne, et sensibilisation pour rappel avant les collectes de feuilles à l'automne. | |
| Collaborer avec EEQ à améliorer la performance de récupération des matières recyclables en lien avec le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles | | | | | | |
| 22 | Améliorer la qualité des matières recyclable par de la sensibilisation en conformité avec EEQ. | Le tri adéquat des matières est essentiel pour le bon fonctionnement des centres de tri et pour s'assurer d'avoir une matière recyclable de qualité. La contamination par des matières qui ne devraient pas se retrouver dans le bac de récupération constitue une nuisance pour les | Toutes les municipalités sauf St-Cyrille-de-Wendover | 2023-2030 2023 et 2025 | Sensibilisation faite en 2023 par Drummondville, Durham-Sud, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse et village, St-Bonaventure, St-Eugène, St-Félix-de-Kingsey, St-Lucien, St-Majorique-de-Grantham et Wickham | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|---|--|-------------------------------|--|-------------|
| | | centres de tri et rend parfois la valorisation d'un lot de matière impossible. Le tri à la source par le citoyen est donc une étape cruciale dans le cycle du recyclage des matières. | St-Félix-de-Kinsey | 2023 | | |
| 23 | Améliorer les pratiques de gestion des matières recyclables dans les ICI en conformité avec EEQ. | Le tri adéquat des matières est essentiel pour le bon fonctionnement des centres de tri et pour s'assurer d'avoir une matière recyclable de qualité. La contamination par des matières qui ne devraient pas se retrouver dans le bac de récupération constitue une nuisance pour les centres de tri et rend parfois la valorisation d'un lot de matière impossible. Le tri à la source par les ICI est donc une étape cruciale dans le cycle du recyclage des matières. | Drummondville | 2023-2024 | Assistance des ICI faisant la demande afin de les supporter dans la demande d'équipements, l'accompagnement pour l'aide au tri et l'évaluation des besoins en matière de recyclage. Conférence donnée aux employés de deux entreprises (Venmar, UV assurance) sur les bonnes pratiques en GMR. | |
| 24 | Ajout d'un conteneur pour matières recyclables sur un terrain municipal, à la disposition des citoyens en conformité avec EEQ. | Afin d'encourager et de faciliter la récupération de grandes quantités de matières recyclables ou d'articles surdimensionnés (comme les boîtes de carton), installer un conteneur pour matières recyclables à la disposition des citoyens. | Durham-Sud Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village Lefebvre St-Bonaventure | 2023-2030 2025 | Pour Durham-Sud, un conteneur a déjà été ajouté avant 2023. Pour Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, un conteneur a été ajouté en 2023. | |
| 25 | Offrir des bacs de recyclage à prix réduit et la collecte sans frais pour les bacs supplémentaires (aucun maximum de bac autorisé) en | Afin d'encourager la récupération des matières recyclables, offrir aux citoyens qui en feront la demande la possibilité de se procurer un bac à prix réduit, puis d'obtenir le service de collecte sans frais pour ce bac supplémentaire. Le nombre de bacs supplémentaires permis est à la discrétion des municipalités. | Saint-Germain-de-Grantham | 2023-2030 | La municipalité offre les bacs supplémentaires à prix régulier, mais la collecte sans frais. | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|--|---|----------------------|---|-------------|
| | conformité avec EEQ. | | | | | |
| 26 | Ajout de conteneurs pour la récupération du verre en conformité avec EEQ. | Afin de récupérer le verre sans contamination, installer des conteneurs de récupération du verre (cloche de verre) sur le terrain municipal à la disposition des citoyens. | Ste-Brigitte-des-Saults St-Lucien Saint-Bonaventure | 2023 2024 2026 | Action reportée en 2024 pour Ste-Brigitte-des-Saults | |
| 27 | Offrir ou municipaliser le service aux ICI en conformité avec EEQ. | Les ICI sont également de grands générateurs de matières recyclables. Il est donc important de s'assurer que ces derniers ont accès aux services soit par la collecte municipale ou par contrat privé. | Drummondville Durham-Sud Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village St-Cyrille-de-Wendover Saint-Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Germain-de-Grantham St-Majorique-de-Grantham Wickham | 2023-2030 | En 2023, pour Drummondville, Durham-Sud, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et St-Cyrille-de-Wendover, le service était déjà offert aux ICI ou municipalisé. Pour les autres municipalités, le service n'est pas offert aux ICI ou municipalisé. | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|---|--|---|---|------------|--|-------------|
| 28 | Maintenir la taxation unique pour la collecte des matières recyclables, sans limitation du nombre de bac par unité d'occupation résidentielle. | Afin d'encourager la récupération des matières recyclables, maintenir la taxation unique pour la collecte des matières recyclables, sans égard au nombre de bacs dont dispose une unité d'occupation résidentielle. Ainsi, les citoyens peuvent posséder plusieurs bacs de récupération sans devoir défrayer un coût supplémentaire sur leur compte de taxes. | Drummondville | 2023-2030 | Maintien en 2023. | |
| Valoriser 100 % des boues municipales si elles répondent aux normes et celles provenant des installations septiques résidentielles | | | | | | |
| 29 | Exiger la valorisation lors de la vidange des installations des boues municipales. | Généralement, les boues vidangées des installations municipales sont valorisables. Donc, exiger qu'elles soient valorisées lors des vidanges. | Drummondville L'Avenir NDBCv St-Bonaventure Ste-Brigitte-des-Saults Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Germain-de-Grantham Saint-Guillaume Wickham | 2023-2030 | Vidange en 2023 pour St-Cyrille-de-Wendover et Ste-Brigitte-des-Saults. Valorisation des boues exigée lorsque non contaminées. | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|--|--|---|--|---|--|-------------|
| 30 | Maintenir le programme de vidange et exiger la valorisation des boues de fosses septiques. | Depuis 2007, un programme de vidange systématique des installations septiques est en place. Ce programme permet de s'assurer que la vidange est effectuée conformément à la LQE. Il est donc important de s'assurer que ce programme est maintenu dans les prochaines années. | Toutes les municipalités | 2023-2030 | Maintien du programme et exigence de la valorisation des boues pour toutes les municipalités. | |
| Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel | | | | | | |
| 31 | Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage par de la sensibilisation. | Il apparaît important de continuer à sensibiliser la population afin d'améliorer les performances des municipalités reliées à la gestion des matières résiduelles. Les campagnes d'information seront mises en place avec les principaux intervenants concernés afin d'assurer un message uniforme et cohérent pour l'ensemble du territoire. La fréquence de diffusion fera aussi en sorte d'améliorer la portée de ces campagnes. | Toutes les municipalités | 2023-2030 | En 2023, sensibilisation réalisée par Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse et village, St-Bonaventure, St-Cyrille-de-Wendover, Ste-Brigitte-des-Saults, St-Eugène, St-Félix-de-Kingsey, St-Majorique-de-Grantham, St-Pie-de-Guire et Wickham, soit 14 municipalités sur 18. | |
| 32 | Sensibiliser les citoyens à la bonne gestion des matières organiques. | Encore aujourd'hui, trop de matières organiques prennent le chemin de l'enfouissement malgré la présence des services de récupération des matières organiques sur le territoire de la MRC. Il est donc important de continuer à sensibiliser la population des différents secteurs afin de détourner davantage cette matière de l'enfouissement. | Toutes les municipalités sauf Lefebvre St-Cyrille-de-Wendover St-Eugène | 2023-2030 2023 2025-2029 2024-2025 | En 2023, pour la ville de Drummondville, Sensibilisation faite par la patrouille verte durant la saison estivale (distribution de dépliants informatifs). Suivi des requêtes de mauvais tri des matières par l'inspectrice et distribution d'avis de non-conformité. Programme PIBR réalisé (près de 2300 bacs inspectés). Pour les autres municipalités et Drummondville, sensibilisation réalisée via site internet, Facebook, bulletin municipal, infolettre, journée thématique, etc. | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|--|--|------------|---|-------------|
| 33 | Maintenir la taxation unique pour la collecte des matières organiques, sans limitation du nombre de bacs roulants / unité d'occupation résidentiel. | Dans le but d'encourager la récupération et la valorisation des matières organiques, maintenir la taxation unique pour cette collecte, sans égard au nombre de bacs dont dispose une unité d'occupation résidentielle. Ainsi, les citoyens peuvent posséder plusieurs bacs de récupération des matières organiques sans devoir défrayer un coût supplémentaire sur leur compte de taxes. | Drummondville | 2023-2030 | Action maintenue en 2023 | |
| 34 | Mettre en place une collecte des résidus verts (sapins et feuilles). | Plusieurs collectes de résidus verts sont déjà en place sur le territoire de la MRC. L'action vise la poursuite de ces activités et l'ajout de nouvelles collectes pour certaines municipalités. | Drummondville Durham-Sud Notre-Dame-du-Bon-Conseil village Sainte-Brigitte-des-Saults St-Bonaventure St-Cyrille-de-Wendover St-Félix-de-Kingsey St-Guillaume St-Lucien Wickham | 2023-2030 | Pour toutes les municipalités, les collectes sont déjà en place et cela s'est poursuivi en 2023 sauf pour Ste-Brigitte-des-Saults et St-Guillaume dont la mise en place prévue en 2023 n'a pas eu lieu. | |
| 35 | Distribuer le compost (Offrir aux citoyens du compost fait à partir des collectes de matières organiques, et ce, gratuitement). | Le compost produit par le centre de traitement des matières organiques est le fruit de tous les efforts des citoyens à récupérer leurs matières organiques. Il est donc pertinent d'offrir ce compost aux citoyens en guise de récompense. | Drummondville Durham-Sud L'Avenir Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse | 2023-2030 | Toutes les municipalités sauf St-Guillaume et Wickham ont fait la distribution de compost. | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|--|---|--|------------|--|-------------|
| | | | Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village Ste-Brigitte-des-Saults Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Germain-de-Grantham Saint-Guillaume Saint-Lucien Saint-Majorique-de-Grantham Saint-Pie-de-Guire Wickham Saint-Félix-de-Kingsey | 2024-2030 | | |
| 36 | Utiliser le compost produit dans les travaux municipaux. | Utiliser le compost produit par les citoyens pour l'entretien et les travaux municipaux plutôt que d'en faire l'achat. Cette pratique vise à encourager les citoyens à participer à la collecte des matières organiques en ayant un exemple de résultat concret, en plus de réduire les coûts reliés à l'achat d'engrais et de compost. | Drummondville Durham-Sud L'Avenir Lefebvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village St-Bonaventure Saint-Cyrille-de-Wendover | 2023-2030 | En 2023, Drummondville, Durham-Sud, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse et village, St-Cyrille-de-Wendover, St-Félix-de-Kingsey, St-Guillaume et St-Pie-de-Guire ont utilisé du compost dans les travaux municipaux. Pour Wickham, le compost a été utilisé dans le jardin réservé au camp de jour. | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|---|--|---|------------|--|-------------|
| | | | Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Germain-de-Grantham Saint-Guillaume Saint-Majorique-de-Grantham Saint-Pie-de-Guire Wickham Ste-Brigitte-des-Saults | 2024-2030 | | |
| 37 | Offrir un deuxième bac brun à ceux qui le désirent afin que les citoyens puissent continuer de composter tout l'hiver. | Puisqu'il n'y a pas de collecte des matières organiques entre décembre et mars dans cette municipalité, offrir un deuxième bac brun aux citoyens qui en font la demande. Cette mesure a pour but d'encourager la récupération et valorisation des matières organiques, même en période hivernale, pour les citoyens qui rempliraient leur premier bac pendant l'arrêt des collectes. | Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse | 2023-2030 | En 2023, il n'y a eu aucune demande. | |
| 38 | Maintenir le service de collecte des matières organiques à l'année (au moins une collecte par mois en période hivernale). | Afin d'encourager la récupération et valorisation des matières organiques, même en période hivernale, maintenir au moins une collecte mensuelle durant les mois d'hiver. | Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse St-Bonaventure Saint-Eugène St-Germain-de-Grantham Wickham | | En 2023, pour St-Germain-de-Grantham, maintien du service. Pour St-Bonaventure, collecte hivernale du bac brun. St-Eugène, contrat signé en 2023 pour mise en place en 2024. Pour Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse et Wickham, pas de collecte hivernale. | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|--|--|--|---|--------------|---|-------------|
| 39 | Distribuer gratuitement des sacs de papier brun pour inciter les citoyens à faire du compost. | Afin d'encourager les citoyens à participer au compostage à la maison, offrir des sacs de papier compostable pour faciliter la gestion des matières organiques dans le bac de compostage de la cuisine. | Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse | 2023-2030 | En 2023, il n'y a eu aucune distribution de sac. | |
| 40 | Offrir des composteurs aux citoyens, au prix coûtant. | La municipalité de Saint-Lucien a adopté le compostage domestique pour traiter ses matières organiques. Elle offre donc la possibilité aux citoyens de se procurer un composteur au prix coûtant, en effectuant une demande auprès de la municipalité. | Saint-Lucien | 2023-2030 | En 2023, vente des bacs au prix coutant et promotion dans le bulletin municipal. | |
| 41 | Offrir des bacs bruns à prix réduit et la collecte sans frais pour les bacs supplémentaires (aucun maximum de bac autorisé). | Afin d'inciter les citoyens à récupérer leurs matières organiques, offrir des bacs supplémentaires à frais réduit aux citoyens et leur offrir la collecte supplémentaire sans frais. | Saint-Germain-de-Grantham | 2023-2030 | Bac offert à prix régulier, mais aucun frais de collecte supplémentaire pour l'achat d'un deuxième bac. | |
| Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 | | | | | | |
| 42 | Implanter la collecte des matières organiques (bac brun). | La municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham a implanté le service de collecte des matières organiques sur son territoire en 2023. Elle procédera à 40 collectes par année. | Saint-Edmond-de-Grantham St-Félix-de-Kingsey | 2023 2024 | Pour St-Edmond-de-Grantham, collecte mise en place en 2023. | |
| Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025 | | | | | | |
| 43 | Municipaliser le | Afin de s'assurer que les ICI ont accès à un | Drummondville | 2023 | Pour Drummondville, Durham-Sud et St-Majorique-de- | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|----|--|---|--|------------|--|-------------|
| | service aux ICI. | service de collecte des matières organiques, certaines municipalités souhaitent municipaliser ce service. | Durham-Sud Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Edmond-de-Grantham St-Germain-de-Grantham Saint-Majorique-de-Grantham Wickham L'Avenir St-Bonaventure | 2024 | Grantham, le service est déjà municipalisé. Pour les autres municipalités : aucune municipalisation du service en 2023 | |
| 44 | S'assurer que les ICI ont accès à un service de collecte municipal ou privé. | Puisque que d'ici 2025 les matières organiques devront être géré dans 100 % des ICI, les municipalités devront leur offrir le service ou s'assurer qu'ils ont accès à un service. | Toutes les municipalités | D'ici 2025 | En 2023, pour les municipalités de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, St-Cyrille-de-Wendover, St-Félix-de-Kingsey, St-Germain-de-Grantham et St-Guillaume, les ICI ont accès au service. Pour les autres, aucune action n'a été faite pour s'assurer que les ICI on accès à un service. | |
| 45 | Améliorer les pratiques de gestion des matières organiques dans les ICI. | Dans les ICI, la mise en place de la gestion des matières organiques est souvent complexe et peu y adhère de façon autonome. C'est pour cette raison que la Ville de Drummondville a mis en place un service d'accompagnement personnalisé pour les ICI afin de favoriser leur participation à la collecte des matières organiques. | Drummondville | 2023-2030 | En 2023, la ville de Drummondville a fait un partenariat avec Stratzer pour le financement de l'équipement de collecte des matières organiques dans les ICI. Compilation des ICI potentiels pour l'ajout à la collecte de matières organiques (restaurants, épiceries locales, grandes usines, etc.) | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|--|---|--|---|-----------------------------------|--|-------------|
| Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD | | | | | | |
| 46 | Améliorer les pratiques de gestion des résidus CRD par la sensibilisation auprès des citoyens et des entrepreneurs. | Plusieurs infrastructures pour la récupération des résidus de CRD sont présentes sur le territoire de la MRC. Il faut s'assurer les citoyens et les entrepreneurs les utilisent afin d'éviter l'enfouissement de ces résidus. | Toutes les municipalités Sauf Drummondville et St-Bonaventure | 2023-2030 2025 2024 | De la sensibilisation a été réalisée en 2023 par les municipalités suivantes : Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse et village, Ste-Brigitte-des-Saults, St-Félix-de-Kingsey, St-Lucien, St-Majorique-de-Grantham, St-Pie-de-Guire et Wickham. | |
| 47 | Maintenir et optimiser la collecte sur appel des résidus de CRD auprès des citoyens. | La Ville de Drummondville a réalisé un projet pilote de collecte sur appel des résidus de CRD auprès des citoyens depuis les dernières années. Ce projet pilote ayant fait ses preuves sur sa nécessité, il s'agit depuis 2023 d'un service offert de façon permanente aux citoyens. | Drummondville | 2023-2030 | Maintien de la collecte en 2023. | |
| 48 | Optimiser le tri des matières incluant les résidus de CRD par catégorie via le système de conteneurs dédiés dans la cour des Ateliers municipaux. | Afin d'optimiser la valorisation des résidus de CRD, faire un tri à la source avant d'acheminer les résidus en centre de tri de CRD ou chez un recycleur. | Drummondville (Service des travaux publics) | 2023-2030 | En 2023, assistance au projet pilote de tri sur le chantier (Stratzer). Évaluation des possibilités d'utiliser le Durabag (compartimentation des conteneurs). | |
| 49 | Fournir une liste de recycleurs ou de ressources disponibles pour la gestion des résidus de CRD (Dépliant CRD entre | Afin de s'assurer que les citoyens et les entrepreneurs en CRD connaissent les ressources disponibles pour la gestion des résidus de CRD, produire une liste ou un dépliant pour les informer. | Toutes les municipalités | | Un dépliant a été réalisé par la MRC et rendu disponible aux municipalités pour en faire la distribution. En 2023, les municipalités suivantes l'ont distribué : Drummondville, St-Cyrille-de-Wendover, Ste-Brigitte-des-Saults, St-Majorique-de-Grantham, St-Pie-de-Guire et Wickham. | |

Actions sous la responsabilité des Municipalités

| No | Actions | Description | Responsable | Échéancier | Avancement | Commentaire |
|---|---|--|--|----------------------------|--|-------------|
| | autres). | | | | | |
| 50 | Recommander une valorisation des résidus de CRD lors de travaux municipaux. | Afin de détourner les résidus de CRD de l'enfouissement, recommander la valorisation de ces résidus lors de travaux municipaux. | Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse St-Bonaventure | 2023-2030 | En 2023, pour St-Bonaventure: Lors de l'agrandissement de la salle multifonctionnelle, la pierre naturelle pour la façade a été récupérée et gardé la pierre, où l'architecte avait prévu l'enlever. | |
| Avoir une meilleure connaissance de la situation de la GMR sur le territoire de la MRC | | | | | | |
| 51 | Réaliser un inventaire des matières générées par les ICI. | Afin d'avoir un portait plus exact des matières résiduelles produites par les grands générateurs, réaliser un inventaire de ces matières | St-Bonaventure Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Majorique-de-Grantham Durham-Sud Ste-Brigitte-des-Saults | 2023-2030 2024 | En 2023, aucun inventaire n'a été réalisé. | |
| 52 | Évaluer la possibilité d'exiger ou de recommander une traçabilité des matières dans les différents contrats municipaux. | Afin d'avoir une meilleure connaissance de la destination des matières, valider la possibilité d'exiger la traçabilité des résidus CRD lors des contrats municipaux. | Saint-Germain-de-Grantham Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse Drummondville | 2023-2030 2025-2026 | En 2023, rien n'a été fait pour Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse. Pour St-Germain-de-Grantham, une évaluation de la possibilité d'ajouter la clause dans les contrats de construction, réfection des bâtiments et des routes municipales conformément, à la loi sur l'environnement a été réalisée. | |

MRC de Drummond, 25 avril 2024